RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

A.L. STYLE
Société par actions simplifiée
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 3 Rue des Fauvettes,
66300 PONTEILLA
850 117 912 RCS PERPIGNAN

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 31 AOUT 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 31 août, à 10 heures, les associés de la société A.L. STYLE, société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros, divisé en 1000 actions de 1 euro chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 3 Rue des Fauvettes, 66300 PONTEILLA, sur convocation faite par le Président à chaque associé.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

- Monsieur André CARDEIRA, titulaire de 500 actions en pleine propriété,
- Monsieur Luis Ricardo PALMA GONCALVES, titulaire de 500 actions en pleine propriété,

seuls associés de la Société et possèdent 1 000 sur les 1 000 actions ayant le droit de vote.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur André CARDEIRA, Président de la société.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,
- Transfert du siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée.
- La feuille de présence,
- Le rapport de la gérance,
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide de transférer le siège social du 3 rue des Fauvettes, 66300 PONTEILLA au 21 rue des Semals, 66450 POLLESTRES, et ce à compter de ce jour.

En conséquence, l'Assemblée modifie l'article 4 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

"Le siège social reste fixé à 21 rue des Semals, 66450 POLLESTRES."

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DIXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les associés.

[redacted]

M. Luis Ricardo PALMA GONCALVES

[redacted]

A.L. STYLE
Société par actions simplifiée
Au capital de 1 000 euros
Siège social : [redacted]
[redacted]
850 117 912 RCS PERPIGNAN

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 31 AOUT 2024

FEUILLE DE PRESENCE

N°	Associés	Pleine Propriété	Voix	Nom du mandataire éventuel - Signature
1	**M. André CARDEIRA** 3 Rue des Fauvettes, 66300 PONTEILLA	500	500	[redacted]
2	**M. Luis Ricardo PALMA GONCALVES** [redacted]	[redacted]	[redacted]	[redacted]
	Totaux	**1 000**	**1 000**	

Nombre d'associés : 2

Certifiée sincère et véritable la présente feuille de présence arrêtée à 2 associés présents ou représentés possédant ensemble la totalité des droits sociaux.

Monsieur André CARDEIRA
[redacted]